

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°14a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Présentation du Plan de formation

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoyant que les collectivités définissent des lignes directrices de gestion en matière de stratégie Ressources Humaines,
- Considérant que les lignes directrices de gestion définies par la collectivité ont été présentées en Comité Technique en mars 2021 et comptent plusieurs thématiques parmi lesquelles la formation,
- Considérant qu'un groupe de travail a été constitué afin de traiter la thématique de la formation,
- Considérant que le dossier afférent a été présenté au Comité Technique lors de sa séance du 8 juin 2022 et que ce dernier a émis un avis favorable à l'unanimité concernant ce dossier,

- Considérant que le Plan de formation doit être présenté à l'assemblée délibérante,
- Vu le Plan de formation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- **Acte** la présentation du Plan de formation des agents municipaux.
- 2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de Séance

Veronique Clément

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUN 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUN 2022
DUA - 25062022
Publié le :